

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES COG 2023-2027

FOCUS SUR LE PROJET D'EVOLUTION DES CENTRES DE SANTÉ DE L'ASSURANCE MALADIE

Réunion INC UCANSS – 01 décembre 2022

01

LES ORIENTATIONS PORTÉES PAR LA COG 2023-2027

UN PROJET DE CONVERGENCE STRATÉGIQUE DES UGECAM ET DES CENTRES DE SANTÉ

La construction de l'Assurance maladie a, historiquement, associé la gestion d'activités de prestations et de structures de soins.

Une première réforme majeure a conduit (au début des années 2000) à la création du réseau des UGECAM pour professionnaliser et consolider la position des établissements sanitaires et médico-sociaux de la branche, les inscrire pleinement dans l'offre de soins et leur permettre de développer des synergies avec l'ensemble des acteurs du système de santé.

Aujourd'hui, cette ambition se traduit dans la COG 2023-2027 via l'orientation **2.4 Mobiliser l'offre de soins et d'accompagnement des UGECAM en appui des priorités de l'Assurance Maladie**, et le renforcement du groupe UGECAM comme opérateur de la branche dans les secteurs du sanitaire et du médico-social.

UN PROJET DE CONVERGENCE STRATÉGIQUE DES UGECAM ET DES CENTRES DE SANTÉ

- Parallèlement à cette ambition, le modèle de gestion directe des centres de santé de l'Assurance Maladie est confronté à plusieurs enjeux, avec le constat d'une fragilité structurelle de plusieurs de nos centres de santé dont le modèle médico-économique est remis en cause par les impacts des évolutions réglementaires, des difficultés RH, ou encore de la crise Covid et le renforcement de la pression concurrentielle
- ***L'intégration des centres de santé de l'Assurance Maladie au groupe UGECAM répond au double objectif :***
 - ***de renforcement du positionnement d'offreur de soins de proximité des UGECAM***
 - ***et de consolidation de la performance des centres de santé***

02

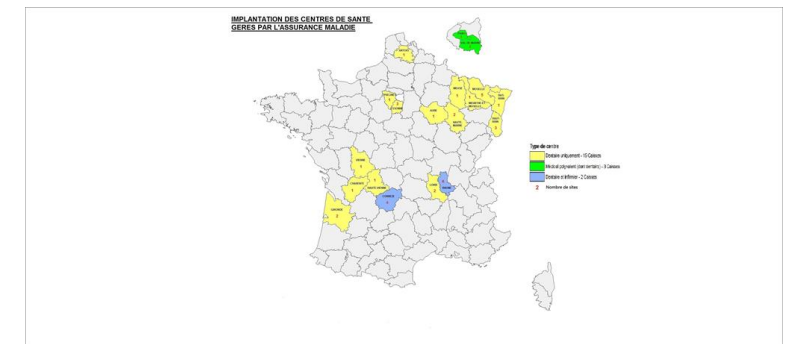
UNE AMBITION : CONFORTER L'OFFRE DE SOINS DE L'ASSURANCE MALADIE

LES STRUCTURES DE SOINS ASSURANCE MALADIE CONCERNÉES

- Une offre de soins de ville interne à la branche concentrée sur quelques territoires

- *Les caisses gestionnaires de Centres de Santé*

- 20 caisses gestionnaires de structures sanitaires et médico-sociales sur 41 sites
- 17 caisses gestionnaires de Centres de Santé Dentaires exclusifs (dont 2 caisses gestionnaires d'un Centre Infirmier)
- 3 caisses gestionnaires de Centres de Santé Polyvalents (dentaires + médicaux + laboratoires)
- 1 SSIAD départemental



- La synergie avec le réseau UGECAM :

UGECAM	caisses AM	Nombre de sites
Nord Est	Aube / Haute-Marne / Meurthe-et-Moselle / Meuse / Moselle	9
Auvergne Limousin Poitou Charentes	Charente / Corrèze / Vienne / Haute-Vienne	7
Aquitaine	Gironde	2
Rhône Alpes	Loire - Rhône	9
Hauts de France	Artois	1
Alsace	Bas-Rhin / Haut-Rhin	4
Ile de France	Paris / CRAMIF / Yvelines / Essonne / Val-de-Marne	9

DES SITUATIONS TRÈS HÉTÉROGÈNES QUI TRADUISENT UN CERTAIN ISELEMENT DES CENTRES DE SANTÉ

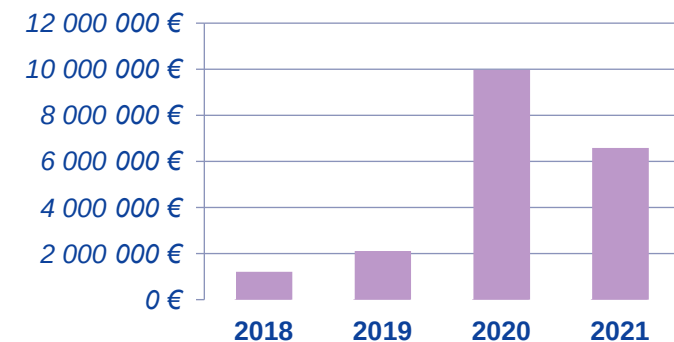
Au-delà du seul critère géographique, l'activité des centres de santé révèle une hétérogénéité forte dans les tous les domaines:

- Offre de soins et tarifs
- Patientèle prise en charge (proportion de publics fragiles)
- Ressources humaines (contrats, rémunérations, viviers de recrutement, ...)
- Équilibre économique (déficits structurels ou équilibre financier)
- Patrimoine (état, investissements, mais aussi règles de comptabilisation des charges)

Par ailleurs, l'activité très spécifique des centres de santé a conduit à un certain isolement au sein du réseau.

L'intégration au sein du groupe UGECAM doit permettre de bénéficier de la professionnalisation des équipes des UGECAM et de développer les synergies métiers nécessaires à la consolidation de l'activité des centres de santé.

Appui national (et local) sur le FNASS sur la période de la COG pour plus de 19 M€, dont plus de 16M€ sur les exercices 2020 et 2021 (besoins alimentés, outre le poids des réformes réglementaires et la pression concurrentielle, par les effets de la crise Covid)



LA DÉMARCHE RETENUE

- La situation disparate relevée au sein de chaque structure du réseau Assurance Maladie impose, comme condition préalable de réussite des ambitions stratégiques de la branche, la réalisation d'un nécessaire état des lieux de l'ensemble des centres de santé.

D'où la décision de réaliser des audits externes pour l'ensemble des centres de santé.

Les auditeurs pourront dans ce cadre être amenés à se rapprocher des référents désignés au sein de chaque caisse.

Cet état des lieux a pour objet la réalisation :

- D'une analyse individualisée des centres de santé sur l'ensemble des aspects d'exercice de leur activité (comptable et financier, organisation métier, positionnement de l'offre de santé sur le territoire, gestion RH et patrimoniale, ...)
 - Permettant d'objectiver les modalités d'intégration, en concertation avec les conseils et les directions des caisses gestionnaires et UGECAM, qui pourra se décliner à compter de 2024, dès lors que l'ensemble des conditions seront réunies
- Dans le cadre du projet, le volet Ressources Humaines fera l'objet d'une attention particulière, en s'appliquant notamment à garantir un accompagnement des collaborateurs des centres de santé

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SOINS : LA TRAJECTOIRE

- Les grands étapes du projet :
 - **De novembre 2022 à février 2023** : réalisation de l'audit des centres de santé
 - **De janvier à juin 2023** : lancement d'ateliers thématiques, constitués avec les référents caisses et UGECAM
 - **Entre mars et juin 2023** : restitution des conclusions de cet état des lieux et définition d'une trajectoire cible du projet
 - **Lors du second semestre 2023** : préparation des premières opérations identifiées au sein du projet
 - **De début 2024 au terme de la COG** : intégration progressive des centres de santé au sein des structures régionales UGECAM